

Arras, le 23 janvier 2019

Progression en 2018 des concours financiers globaux de l'État aux communes et groupements de communes dans le Pas-de-Calais

----- **Éléments de bilan**

Après quatre années de baisse au titre de la contribution au redressement des finances publiques, le gouvernement actuel s'est engagé à stabiliser les concours financiers globaux de l'État aux collectivités territoriales.

Cet engagement a été tenu en 2018 dans le cadre des dispositions de la loi de finances ; il sera renouvelé en 2019.

Dans le département du Pas-de-Calais, après la consolidation des derniers résultats, le montant global des concours financiers au bloc communal a augmenté en 2018 à la faveur des mécanismes de solidarité, et malgré une stabilité de la population totale du département. Ce montant est passé de 492,56 millions d'euros en 2017 à 495,74 millions d'euros en 2018, soit une progression de 3,18 millions d'euros d'une année sur l'autre (+0,65 %).

A titre d'exemple, 9 des 10 communes les plus importantes du département ont connu une augmentation de leur dotation globale de fonctionnement (Calais, Boulogne-sur-Mer, Arras, Liévin, Lens, Hénin-Beaumont, Bruay-la-Buissière, Avion, Carvin), ainsi que 25 des 27 communes de plus de 10 000 habitants.

Cette progression globale ne signifie pas que toutes les communes ont vu leur dotation progresser. La dotation globale de fonctionnement est en effet une dotation « vivante » avec de nombreux critères de répartition interne (la population, l'évolution comparative du potentiel financier, etc). Au total, 511 communes ont connu une progression de leur dotation globale et 380 une baisse. Dans la plupart des cas, les pertes, souvent minimes, de dotation sont dues aux conséquences de l'évolution des périmètres des intercommunalités en application de la loi Notre. En 2019, les périmètres intercommunaux étant stabilisés, le département ne devrait pas connaître ce type de conséquences.

Communiqué de presse



Quant aux dotations de soutien aux investissements, elles se sont maintenues à un haut niveau en 2018, car la loi de finances a acté la logique de leur maintien. Dans le Pas-de-Calais, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) se sont élevées en 2018 respectivement à 15,3 millions d'euros et à 12,3 millions d'euros, contre 15,9 millions en 2017 pour la DETR et 12,8 millions d'euros pour la DSIL.

Au total, en 2018, elles auront permis de soutenir 454 projets d'investissement des collectivités du bloc communal dans le département.

Il faut noter que les dotations globales d'investissement de l'État aux communes et groupements de communes ont progressé dans le Pas-de-Calais de +50 % depuis 2014, avec la création de la DSIL reconduite depuis trois ans et la forte progression de la DETR à partir de 2014.

De ce fait, l'État est redevenu sur le terrain un contributeur majeur au soutien des investissements des communes, et notamment des communes rurales, avec des mécanismes de gestion déconcentrée qui permettent de la souplesse et de la réactivité.

Enfin, il convient de préciser que la première tranche de suppression de la taxe d'habitation a été entièrement compensée par l'État, conformément aux engagements pris.